

## TARIFS BLEUS

- Si votre compteur est **électromécanique**, les heures creuses sont commandées par une horloge tous les jours, généralement de 22 h à 6 h en heures d'hiver et de 23 h à 7 h en heures d'été.
- Si votre compteur est **électronique**, les heures creuses sont commandées par un signal envoyé par la Régie, tous les jours de 23h à 7 h.

## TARIFS JAUNES

- Si votre compteur est **électromécanique**, les heures creuses sont commandées par une horloge tous les jours 8 heures par nuit.
- Si votre compteur est **électronique**, les heures creuses sont commandées par la programmation du compteur, tous les jours 8 heures par nuit (de 22 h à 6 h).

## TARIFS VERTS

- Si votre compteur est **électromécanique**, les heures creuses sont commandées par une horloge tous les jours 8 heures par nuit.
- Si votre compteur est **électronique**, les heures creuses sont commandées par la programmation du compteur, tous les jours 8 heures par nuit et les dimanches toute la journée.